



ABN AMRO Funds Impax US ESG Equities

Publication des produits sur le site Web



Résumé

Ce Compartiment promeut les caractéristiques environnementales/sociales (E/S) visées à l'article 8 du Règlement sur la publication d'informations en matière de durabilité (« SFDR »), mais n'a pas d'objectif d'investissement durable.

ABN AMRO Funds Impax US ESG Equities (le « Compartiment ») utilisera une sélection de titres conformes aux critères de responsabilité ESG d'ABN AMRO Investment Solutions (la « Société de gestion »). Pour être retenu, le Gestionnaire d'investissement externe doit se conformer aux normes de qualité de la Société de gestion et suivre un processus de sélection qualitative. En vertu des critères de responsabilité ESG de la Société de gestion, le Gestionnaire d'investissement externe s'engage à appliquer des filtres négatifs et positifs ainsi qu'à prendre des mesures d'engagement si nécessaire.

Le Compartiment promeut à la fois des caractéristiques environnementales et sociales. Sur le plan environnemental, le Compartiment favorise la gestion du risque climatique. Les caractéristiques sociales promues par le Compartiment se concentrent à l'échelle mondiale sur les droits humains et les normes de travail ainsi que la diversité, l'équité et l'inclusion.

Aucun indice spécifique lié aux ESG n'a été désigné pour ce Compartiment.

Le Compartiment cherche à investir dans des sociétés dotées d'avantages concurrentiels durables qui sont positionnées pour atteindre des rendements élevés ou en amélioration sur l'horizon d'investissement.

La stratégie d'investissement est composée d'une combinaison de l'analyse du « filtre de durabilité » et de la « notation ESG systématique » du Gestionnaire d'investissement externe pour sélectionner des sociétés présentant des opportunités à long terme dans des secteurs moins exposés aux perturbations et aux risques.

Tout d'abord, le « filtre de durabilité » permet d'évaluer les risques et les opportunités ESG en identifiant les sous-secteurs idéalement positionnés pour la transition vers une économie plus durable, ainsi que ceux qui sont exposés à des risques au regard de cette transition. Au cours de cette étape, les sous-secteurs sont évalués par rapport à neuf risques tels que, mais sans s'y limiter (société, parties prenantes...). Cette étape aboutit au classement des sociétés sur une échelle à trois niveaux (c'est-à-dire élevé, neutre et faible).

Ensuite, la « notation ESG systématique » du Gestionnaire d'investissement externe combine plusieurs sources de données ESG de tiers avec des recherches et des analyses originales.

Ce système de notation systématique fournit un classement exclusif de la performance ESG des sociétés par rapport à leurs pairs du secteur, en attribuant une note aux sociétés de l'indice Russell 1000 sur une échelle de 0 à 10.

Enfin, Le Gestionnaire d'investissement externe évalue les idées générées par le filtre de durabilité et le modèle de notation ESG systématique à l'aide de l'analyse en dix étapes du Gestionnaire d'investissement externe.

À l'issue de l'évaluation, chaque société est classée par l'analyste ESG dédié du Gestionnaire d'investissement externe dans l'une des catégories suivantes : Excellente, Bonne, Moyenne, Acceptable, Exclue.

Les sociétés relevant de la catégorie « Exclue » ne sont pas éligibles à l'investissement, tandis que celles étiquetées « Acceptable » font l'objet d'un plafonnement de leur pondération autorisée au sein du portefeuille.

Le Compartiment investira au moins 90 % de son actif net dans des investissements conformes aux caractéristiques environnementales et sociales mises en avant. Par conséquent, jusqu'à 10 % de l'actif net ne sont pas nécessairement alignés sur ces caractéristiques (il s'agit d'instruments dérivés et de liquidités utilisés à des fins d'investissement, de couverture et de gestion efficace du portefeuille).

Le Gestionnaire d'investissement externe et la Société de gestion suivent les caractéristiques E/S mises en avant pour le Compartiment en se basant sur des contrôles automatisés et manuels (avant et après négociation) visant à assurer le respect des directives de durabilité du portefeuille.

L'analyse ESG est systématiquement intégrée au processus de prise de décision d'investissement. Dans son cadre de travail ESG, la Société de gestion utilise des indicateurs de durabilité pour mesurer la réalisation de chacune des caractéristiques environnementales ou sociales promues par le Compartiment, telles que, sans s'y limiter, les scores de risque ESG, la conformité au Pacte mondial des Nations Unies.

En termes de sources et traitement de données, le Gestionnaire d'investissement externe a développé sa propre méthodologie interne d'analyse et de notation des sociétés sur la qualité ESG. Le Gestionnaire d'investissement externe analyse les déclarations et les rapports de la société et de l'émetteur, et utilise la recherche ESG externe comme contribution et soutien dans l'analyse de fournisseurs externes tels que MSCI, Sustainalytics, Bloomberg

ESG, CDP, etc. Le Gestionnaire d'investissement externe s'assurera de l'exactitude et de l'exhaustivité des données ESG.

La Société de gestion utilise les données de fournisseurs externes pour surveiller les caractéristiques environnementales ou sociales et/ou les objectifs durables (le cas échéant) du Compartiment et pour modifier ses listes noires. Plus précisément, la Société de gestion utilise principalement Sustainalytics (score de risque ESG, controverse, implication des produits, Pacte mondial des Nations Unies, etc.), Morningstar (analyse des groupes de pairs du Compartiment et divers calculs de données ESG au niveau du portefeuille), gouvernance ISS (évaluation des votes de résolution et votes par procuration) et ISS Ethix (données climatiques, score des solutions ODD, etc.). Les données sont intégrées et stockées dans l'outil interne « front-to-back » et/ou disponibles dans le système de gestion des données dédié de la Société de gestion, alimenté directement et en continu par les fournisseurs (certaines informations peuvent être retardées).

Les limites méthodologiques peuvent être évaluées en termes de nature des informations ESG (quantification des données qualitatives), de couverture ESG (certaines données ne sont pas disponibles pour certains émetteurs) et d'homogénéité des données ESG (différences méthodologiques).

En termes de recherche raisonnable, l'équipe Gérance et Durabilité du Gestionnaire d'investissement externe est en dernier ressort responsable de l'examen et de l'affirmation de l'évaluation de la matérialité financière ESG de chaque société éligible à l'inclusion dans le Compartiment.

De son côté, la Société de gestion examinera périodiquement l'alignement des investissements du portefeuille sur la politique d'investissement du Compartiment par le biais d'examens périodiques effectués par les analystes dédiés de l'équipe Recherche raisonnable de la Société de gestion (évaluation des capacités, processus de décision d'investissement, investissements du portefeuille, adéquation des trajectoires d'engagement, etc.) et les commentaires qualitatifs sont formulés par l'équipe ESG.

Dans le cadre de son modèle économique de conseil par délégation, la Société de gestion se charge du vote pour le compte du Compartiment, tandis que le Gestionnaire d'investissement externe s'occupe de l'engagement avec les sociétés. Néanmoins, le Gestionnaire d'investissement externe peut jouer un rôle de conseil avant de voter et de guider la Société de gestion dans le cadre de questions spécifiques dans lesquelles il est engagé.



Aucun objectif d'investissement durable

Ce produit financier promeut des caractéristiques environnementales ou sociales, mais n'a pas l'investissement durable comme objectif.



Caractéristiques environnementales/sociales du produit financier

L'analyse des facteurs ESG est systématiquement intégrée au processus de prise de décision d'investissement d'ABN AMRO Funds Impax US ESG Equities (le « Compartiment »). Le Gestionnaire d'investissement externe définit l'intégration ESG comme le processus de reconnaissance de la matérialité financière (ou sens) des facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance d'entreprise dans le cadre du processus d'investissement. Le Compartiment utilisera une sélection de titres conformes aux critères de responsabilité ESG d'ABN AMRO Investment Solutions (la « Société de gestion »). Pour être retenu, le Gestionnaire d'investissement externe doit se conformer aux normes de qualité de la Société de gestion et suivre un processus de sélection qualitative. Ce processus repose sur l'analyse approfondie de la politique de responsabilité sociale d'entreprise du Gestionnaire d'investissement externe ainsi que de ses points forts en matière de développement durable, reposant sur l'analyse des professionnels ESG, la philosophie et le processus d'investissement. En vertu des critères de responsabilité ESG de la Société de gestion, le Gestionnaire d'investissement externe s'engage à appliquer des filtres négatifs et positifs ainsi qu'à prendre des mesures d'engagement si nécessaire. Le

Compartiment promeut à la fois des caractéristiques environnementales et sociales. Sur le plan environnemental, le Compartiment favorise la gestion du risque climatique. Les caractéristiques sociales promues par le Compartiment se concentrent à l'échelle mondiale sur les droits humains et les normes de travail ainsi que la diversité, l'équité et l'inclusion.

Aucun indice de référence n'a été désigné dans le but d'atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le Compartiment.



Stratégie d'investissement

Description de la stratégie

Le Gestionnaire d'investissement externe estime que la transition vers une économie mondiale plus durable offre un cadre utile pour construire des portefeuilles d'actions à forte conviction et à faible rotation qui sont bien positionnés pour générer une croissance du capital à long terme. Le Compartiment cherche à investir dans des sociétés dotées d'avantages concurrentiels durables qui sont positionnées pour atteindre des rendements élevés ou en amélioration sur l'horizon d'investissement.

Le Gestionnaire d'investissement externe combine son « filtre de durabilité » et son analyse de « notation ESG systématique » pour sélectionner des sociétés présentant des opportunités à long terme dans des secteurs moins exposés aux perturbations et aux risques.

Tout d'abord, le « filtre de durabilité » permet d'évaluer les risques et les opportunités ESG en identifiant les sous-secteurs idéalement positionnés pour la transition vers une économie plus durable, ainsi que ceux qui sont exposés à des risques au regard de cette transition.

Les sous-secteurs sont évalués par rapport à neuf risques :

- Société
 - Vulnérabilité en matière de santé et de sécurité
 - Contraintes de travail
 - Externalités liées à la pollution et aux déchets
- Parties prenantes
 - Dépendance de la chaîne d'approvisionnement
 - Passifs liés aux produits (y compris la cybersécurité)
 - Corruption et pots-de-vin
- Paysage au sens large
 - Ressources naturelles et biodiversité
 - Changement climatique
 - Règlements antitrust

L'analyse du « filtre de durabilité » permet de classer les sociétés sur une échelle à trois niveaux (c'est-à-dire élevé, neutre et faible).

Ensuite, la « notation ESG systématique » du Gestionnaire d'investissement externe, utilisée dans ce Compartiment, combine plusieurs sources de données ESG de tiers avec des recherches et des analyses originales. Ce système de notation systématique fournit un classement exclusif de la performance ESG des sociétés par rapport à leurs pairs du secteur, en attribuant une note aux sociétés de l'indice Russell 1000 sur une échelle de 0 à 10.

Ce score prend en compte les éléments suivants :

- Plus de 180 indicateurs ESG clés
- Une recherche originale sur les titres
- L'indicateur de genre Impax
- L'indicateur d'intensité carbone Impax
- Dans quelle mesure la société est-elle exposée à des risques ESG importants ?
- Comment la société peut-elle tirer parti des opportunités ESG ?
- Attribue des pondérations pour les indicateurs, adaptés par secteur
- Ajustement de la dynamique ESG en tenant compte des progrès ou de la régression dans le profil ESG d'une société

- Ajustement de la notation de controverse ESG

Enfin, Le Gestionnaire d'investissement externe évalue les idées générées par le filtre de durabilité et le modèle de notation ESG systématique à l'aide de l'analyse en dix étapes du Gestionnaire d'investissement externe. Cette analyse en dix étapes comprend une analyse ESG approfondie et couvre :

- Les performances, politiques et processus environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) en place et le niveau de divulgation de ces éléments.
- La structure et l'efficacité du Conseil d'administration.
- La gestion favorable aux actionnaires et la protection des droits des actionnaires.
- Les questions relatives à la structure et au contrôle de la propriété.
- Les structures de rémunération et d'incitation, l'alignement sur les intérêts à long terme des actionnaires et le niveau d'information.
- Le comportement, la réputation et l'intégrité de l'entreprise.

À l'issue de l'évaluation, chaque société est classée par l'analyste ESG dédié du Gestionnaire d'investissement externe dans l'une des catégories suivantes :

- Excellente
- Bonne
- Moyenne
- Acceptable
- Exclue

Les sociétés relevant de la catégorie « Exclue » ne sont pas éligibles à l'investissement, tandis que celles étiquetées « Acceptable » font l'objet d'un plafonnement de leur pondération autorisée au sein du portefeuille.

Les limites méthodologiques peuvent être évaluées en termes de nature des informations ESG (quantification des données qualitatives), de couverture ESG (certaines données ne sont pas disponibles pour certains émetteurs) et d'homogénéité des données ESG (différences méthodologiques).

Pratiques de bonne gouvernance

Dans le cadre de sa « bonne politique de gouvernance », la Société de gestion du Compartiment identifie les sociétés qui ne respectent pas les bonnes pratiques de gouvernance. Les sociétés qui ne suivent pas des pratiques de bonne gouvernance sont exclues de l'univers d'investissement initial du Compartiment. La source de données utilisée pour tous les critères mentionnés ci-dessous et pour définir le test réussite-échec en matière de gouvernance de la Société de gestion est Sustainalytics.

Composant SFDR	Indicateur	Critères d'exclusion	Description
Structure de gestion saine	Pacte mondial des Nations Unies - Principe 10	Statut Liste de surveillance et Non conforme	Le Principe 10 du Pacte mondial des Nations Unies est lié à la lutte contre la corruption et les actes de corruption et stipule que les entreprises doivent lutter contre la corruption sous toutes ses formes, y compris l'extorsion et la corruption.
	Évaluation des controverses en matière de gouvernance	Niveaux élevés et sévères (équivalents aux niveaux 4/5 et 5/5)	Dans le cadre de l'évaluation des controverses, les sujets suivants sont abordés : irrégularités comptables, corruption et actes de corruption, pratiques anticoncurrentielles, sanctions et composition du conseil d'administration.
Relations avec les collaborateurs	Pacte mondial des Nations Unies - Principes 3, 4, 5 et 6	Statut Liste de surveillance et Non conforme	Les Principes 3, 4, 5 et 6 du Pacte mondial des Nations Unies sont liés aux conditions de travail. Ces principes stipulent que les entreprises doivent respecter la liberté d'association et la reconnaissance effective du droit à la négociation collective, l'élimination de toutes les formes de travail forcé et obligatoire, l'abolition effective du travail des enfants et l'élimination de la discrimination en matière d'emploi et d'occupation.

	Évaluation des controverses sociales	Niveaux élevés et sévères (équivalents aux niveaux 4/5 et 5/5)	Dans le cadre de l'évaluation des controverses, les sujets suivants sont inclus : liberté d'association, travail des enfants/forcé, santé et sécurité, relations communautaires, respect des droits humains, normes de travail, discrimination et harcèlement.
Conformité fiscale	Évaluation des controverses en matière de gouvernance	Niveaux élevés et sévères (équivalents aux niveaux 4/5 et 5/5)	Dans le cadre de l'évaluation des controverses, l'évitement fiscal et l'évasion fiscale sont pris en compte.
Rémunération du personnel	Évaluation des controverses en matière de gouvernance	Niveaux élevés et sévères (équivalents aux niveaux 4/5 et 5/5)	Dans le cadre de l'évaluation des controverses, la rémunération est prise en compte.

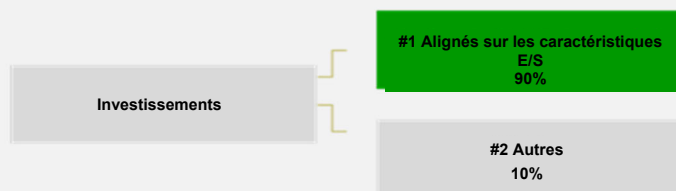
En outre, le Gestionnaire d'investissement externe évalue la composition du conseil d'administration et de la structure de direction d'une société, sa charte de nomination, ses pratiques de rémunération, ses droits de vote et ses contrôles internes. En outre, le gestionnaire d'investissement externe prend en compte des facteurs tels que les relations avec les collaborateurs et le degré de couverture des collaborateurs dans le cadre des conventions collectives.



Proportion des investissements

Le Compartiment investit au moins 90 % de son actif net dans des actifs qui ont été déterminés comme « éligibles » selon le processus ESG en place (d'où des investissements alignés sur les caractéristiques environnementales et sociales promues (#1 Alignés sur les caractéristiques E/S).

Jusqu'à 10 % des investissements ne sont pas alignés sur ces caractéristiques (#2 Autres). Le terme « #2 Autres » inclut les instruments dérivés, les dépôts bancaires à vue, y compris les espèces détenues sur des comptes courants auprès d'une banque accessible à tout moment. Ils sont utilisés à des fins d'investissement, de couverture et de gestion efficace du portefeuille. Il n'existe aucune garantie environnementale ou sociale minimale associée à ces investissements. Une description plus détaillée de l'allocation d'actifs spécifique de ce Compartiment est disponible dans le prospectus.



#1 Alignés sur les caractéristiques E/S :

inclut les investissements du produit financier utilisés pour atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier.

2 Autres :

inclut les investissements restants du produit financier qui ne sont ni alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales ni considérés comme des investissements durables.



Surveillance des caractéristiques environnementales ou sociales

La Société de gestion et le Gestionnaire d'investissement externe effectuent indépendamment une évaluation de la réalisation des caractéristiques environnementales ou sociales du Compartiment.

Les professionnels de l'investissement du Gestionnaire d'investissement évaluent les idées générées par cet outil dans le cadre du processus d'investissement. La thèse d'investissement de toutes les actions doit être examinée par des pairs et présentée au Comité d'investissement du Gestionnaire d'investissement pour approbation avant de devenir éligible pour être incluse dans le portefeuille du Compartiment. La stratégie du Compartiment se concentre sur les sociétés dont la note est supérieure ou égale à 5, d'après le barème de la notation ESG systématique Impax, tandis que les sociétés les moins performantes (note inférieure à 2,5) sont exclues de l'univers. La notation ESG systématique évalue les sociétés sur une base annuelle.

Le Gestionnaire d'investissement externe utilise un contrôle automatisé pour garantir la conformité aux directives du portefeuille, y compris aux directives ESG spécifiques. L'équipe externe Conformité examine les résultats quotidiennement. Les modifications apportées aux restrictions d'investissement et aux listes d'exclusion sont reflétées par l'équipe de contrôle des investissements du gestionnaire d'investissement externe et validées par son service de conformité.

Du côté de la Société de gestion, le suivi des caractéristiques environnementales ou sociales du produit d'investissement, en particulier les éléments contraignants décrits dans le document précontractuel, est assuré par un cadre de contrôle dédié qui peut différer selon le processus de décision d'investissement en place (délégation d'investissement ou investissement direct et multi-gestion). Sur la première ligne de défense, lorsqu'il s'agit d'examiner (i) le modèle de délégation d'investissement, le Gestionnaire d'investissement externe effectue ses propres vérifications sur ces indicateurs par le biais de ses propres outils au niveau du portefeuille, qui peuvent inclure des contrôles avant négociation ; (ii) l'investissement direct par la Société de gestion, l'équipe de gestion de portefeuille de la Société de gestion est chargée de vérifications spécifiques sur ces indicateurs, comme décrit dans le cadre des contrôles avant négociation. Sur la deuxième ligne de défense, la Société de gestion, par l'intermédiaire de son équipe Business Control & Oversight, effectue des contrôles périodiques a posteriori pour veiller à la conformité du portefeuille avec l'engagement pris (par exemple : contrôle du score ESG, du respect de l'ensemble des exclusions, du score ISS ODD, etc.). En cas de détection d'un « élément non conforme », l'équipe Business Control & Oversight analyse et classe « l'élément non conforme », et informe (i) le Gestionnaire d'investissement externe ou (ii) l'équipe de gestion de la Société de gestion. En fonction de la nature de la non-conformité, l'équipe ESG peut décider de surveiller l'élément non conforme ESG (qui fera partie de la liste ESG). En cas de persistance de la non-conformité, un processus de remontée par l'intermédiaire des équipes Risque et Conformité est mis en place pour garantir un plan de correction en temps voulu et dans le meilleur intérêt des actionnaires et sur la base d'un processus interne.



Méthodologies

L'analyse ESG est systématiquement intégrée au processus de prise de décision d'investissement. Dans son cadre de travail ESG, la Société de gestion utilise les indicateurs de durabilité suivants pour mesurer la réalisation de chacune des caractéristiques environnementales ou sociales promues par le Compartiment :

- Absence de sociétés qui ne répondent pas aux critères définis dans la liste d'exclusion de la Société de gestion et qui sont jugées incompatibles avec la promotion des caractéristiques E/S (p. ex. tabac, armes controversées).
- Évaluation du niveau de controverse - l'implication dans des controverses est une mesure clé des performances ESG. L'évaluation du niveau de controverse reflète dans quelle mesure une société est impliquée dans des polémiques et la façon dont elle gère ces polémiques.

- Conformité au Pacte mondial des Nations Unies - Le Pacte mondial des Nations Unies est la plus grande initiative en matière de durabilité des entreprises au monde visant à encourager ces acteurs et les sociétés du monde entier à adopter des politiques durables et socialement responsables, et à rendre compte de leur mise en œuvre. Le Pacte mondial des Nations Unies est un cadre fondé sur des principes pour les entreprises, qui énonce dix principes dans les domaines des droits humains, du travail, de l'environnement et de la lutte contre la corruption. Les dix principes du Pacte mondial des Nations Unies sont issus de : la Déclaration universelle des droits de l'homme, la Déclaration de l'OIT relative aux principes et droits fondamentaux au travail, la Déclaration de Rio sur l'environnement et le développement et la Convention des Nations Unies contre la corruption.
- Scores de risque ESG : les scores de risque ESG mesurent l'exposition d'une entreprise aux risques ESG importants spécifiques à un secteur et la manière dont celle-ci gère ces risques. Cette méthode multidimensionnelle de mesure du risque ESG combine les concepts de gestion et d'exposition pour parvenir à une évaluation absolue du risque ESG.
- Émissions de GES du scope 1 - les émissions du scope 1 sont issues des opérations internes d'une entreprise, y compris la production d'énergie sur site, les flottes de véhicules, les opérations de fabrication et les déchets.
- Émissions de GES du scope 2 - les émissions du scope 2 sont des émissions indirectes générées par la production d'énergie utilisée par l'entreprise.



Sources des données et traitement

Le Gestionnaire d'investissement externe a développé sa propre méthodologie interne d'analyse et de notations des sociétés sur la qualité ESG. Le Gestionnaire d'investissement externe analyse les déclarations et les rapports de la société et de l'émetteur, et utilise la recherche ESG externe comme contribution et soutien dans l'analyse. Les fournisseurs de données ESG externes auxquels le Gestionnaire d'investissement externe fait appel sont : MSCI, Sustainalytics, Bloomberg ESG, CDP, etc.

Les informations pertinentes proviennent en premier lieu directement des sociétés bénéficiaires des investissements, des diverses déclarations des sociétés (y compris les rapports annuels et de durabilité, les sites Web et les déclarations de procuration) ou par contact direct et discussion avec les équipes de direction.

Afin de garantir la qualité des données, le Gestionnaire d'investissement externe fournit aux sociétés de reporting une variété de ressources, y compris des conseils pour les demandes de données ESG, via une gestion efficace (par le biais de l'engagement et de la promotion des politiques).

En ce qui concerne le traitement des données, une fois que le Gestionnaire d'investissement externe a reçu des données ESG, il exécute son propre processus interne dans le but de garantir l'exactitude et l'exhaustivité. Il assure également un suivi proactif avec les sociétés s'il identifie des divergences importantes ou a besoin d'informations complémentaires pour améliorer la qualité ou l'exhaustivité des données.

Bien que certaines données soient estimées, toute lacune dans les données est une contribution à la notation ESG systématique à son propre titre et peut affecter le score attribué.

La Société de gestion utilise les données de fournisseurs externes pour surveiller les caractéristiques environnementales ou sociales et/ou les objectifs durables (le cas échéant) du Compartiment et pour modifier ses listes noires. Plus précisément, la Société de gestion utilise principalement Sustainalytics (score de risque ESG, controverse, implication des produits, Pacte mondial des Nations Unies, etc.), Morningstar (analyse des groupes de pairs du Compartiment et divers calculs de données ESG au niveau du portefeuille), gouvernance ISS (évaluation des votes de résolution et votes par procuration) et ISS Ethix (données climatiques, score des solutions ODD, etc.). Les données sont intégrées et stockées dans l'outil interne « front-to-back » et/ou disponibles dans le système de gestion des données dédié de la Société de gestion, alimenté directement et en continu par les fournisseurs (certaines informations peuvent être retardées). Les informations sont également disponibles via des portails dédiés développés par les fournisseurs externes, et dont l'accès est limité à des utilisateurs spécifiques de la Société de gestion (en tant qu'équipe ESG, équipe risque, etc.). La Société de gestion vérifie que les données sont disponibles, rapportées ou calculées et fiables au fil du temps.

Au cas par cas, par exemple si un score ESG est manquant, la Société de gestion peut utiliser d'autres sources d'information pour se faire sa propre opinion, y compris des informations provenant de son gestionnaire de portefeuille délégué pour vérifier l'adéquation ESG de l'investissement avec la stratégie du Compartiment.



Limitations aux méthodologies et aux données

La Société de gestion et le Gestionnaire d'investissement externe ont remarqué que les méthodologies et les données utilisées présentent les limites suivantes :

- Qualité des données : l'approche du Gestionnaire d'investissement externe inclut l'analyse qualitative des caractéristiques ESG d'une entreprise. La méthodologie est soumise à des limitations, notamment la dépendance à la qualité des données fournies par les sociétés en portefeuille ou les fournisseurs de recherche tiers.
- Couverture : l'équipe d'analystes ESG du Gestionnaire d'investissement externe peut ne pas être suffisamment fournie pour couvrir l'ensemble de l'univers d'investissement et des limites méthodologiques existent. En outre, en ce qui concerne les fournisseurs de données externes, bien que le nombre d'entreprises couvertes par les fournisseurs de données ait considérablement augmenté au fil du temps et que ce nombre continue à augmenter, il peut arriver qu'une entreprise spécifique ne soit pas évaluée par eux. En effet, soit le fournisseur de données ne couvre pas l'entreprise en question, soit l'entreprise n'a pas fourni les données nécessaires à une évaluation appropriée par le fournisseur de données.
- Divergences dans les notations ESG : le Gestionnaire d'investissement externe obtient ses données auprès de différents fournisseurs de données qui ont des méthodologies différentes pour évaluer la performance ESG. Le résultat de leur évaluation peut dans une certaine mesure être subjectif et incohérent.
- Données estimées : tous les points de données ne sont pas des données rapportées et certaines des données utilisées sont des estimations. Par exemple, dans le cas de données carbone ou de notations ESG, certains calculs techniques peuvent être basés sur des données estimées (par référence à la moyenne d'un groupe de pairs, par exemple).



Recherche raisonnable

Les membres désignés du Comité d'investissement du Gestionnaire d'investissement externe sont chargés d'examiner et d'affirmer l'évaluation de la matérialité financière ESG (telle que décrite ci-dessus dans la section Stratégie d'investissement).

Toutes les sociétés bénéficiaires des investissements doivent répondre à des critères financiers et environnementaux, sociaux et de gouvernance avant d'entrer dans l'univers des sociétés investissables du Compartiment.

L'équipe Gérance et Durabilité du Gestionnaire d'investissement externe est responsable de la supervision, de l'évaluation par les pairs et de l'analyse ESG, de la coordination des domaines d'engagement et du développement ultérieur des approches et méthodologies ESG, de durabilité et de gestion. Une surveillance supplémentaire est fournie par l'équipe Conformité du Gestionnaire d'investissement externe, qui assure le suivi du processus d'investissement tout en surveillant le risque.

Le Gestionnaire d'investissement externe examine chaque année les fournisseurs de recherche ESG externes, afin de comprendre tout changement apporté aux méthodologies de recherche et leurs domaines de recherche prioritaires.

Avant la nomination d'un fournisseur de données tiers, le gestionnaire d'investissement externe examine le fournisseur et prend en compte des facteurs tels que la qualité de l'offre de service, les lacunes importantes dans la couverture du produit ou du service, la complexité du produit/service, la facilité d'utilisation et le coût.

Dans le cadre de son modèle économique, la Société de gestion effectue des recherches raisonnables pour la sélection et la surveillance des stratégies gérées en externe. Les équipes Recherche raisonnable en gestion (RRG) et ESG effectuent activement des recherches raisonnables sur les actifs sous-jacents du Compartiment.

L'équipe RRG identifie et sélectionne des stratégies d'investissement externes de haute qualité et surveille l'univers des stratégies approuvées. L'équipe d'analystes RRG se concentre sur tous les éléments liés à l'investissement et à la durabilité d'une stratégie d'investissement, tels que l'organisation, l'équipe, l'investissement, la construction de portefeuille, le processus, l'historique de suivi, etc. Les rapports de recherche RRG incluent une recherche raisonnable approfondie en matière de durabilité et un score de durabilité distinct.

Pour toutes les stratégies, les analystes RRG évaluent l'engagement et la transparence du Gestionnaire d'investissement externe en matière d'investissement durable. Ils évaluent également dans quelle mesure et à quelles étapes les critères ESG sont intégrés dans les stratégies d'investissement et effectivement pris en compte en compte dans le processus d'investissement et le portefeuille. Cette analyse est réalisée au moyen d'un questionnaire envoyé via la plate-forme exclusive de la Société de gestion, Deeligenz, ainsi que lors de réunions avec les professionnels impliqués dans la stratégie (par exemple, les gestionnaires de portefeuille, les analystes financiers, les analystes ESG, l'équipe de gestion, etc.). L'analyse approfondie de la Société de gestion est basée sur une « approche 5-P » : Parent, Personnes, Processus, Portefeuille et Performances. Chacun des aspects ci-dessus est évalué et conduit à une évaluation finale de la stratégie.

Dans le cadre du processus de surveillance, l'équipe RRG examine la performance de la stratégie sur une base mensuelle pour s'assurer qu'elle reste alignée sur le style d'investissement du portefeuille. L'équipe RRG est transparente et surveille régulièrement le portefeuille de la stratégie déléguée. Les notations ESG et autres caractéristiques durables des actifs sous-jacents du portefeuille sont surveillées régulièrement. En outre, les analystes RRG prennent part à des réunions trimestrielles avec les Gestionnaires d'investissement externes pour discuter des performances et transactions récentes afin de surveiller l'alignement avec la philosophie d'investissement et de durabilité initialement sélectionnée. Pour se préparer à la réunion, les analystes RRG envoient un questionnaire de surveillance à l'aide de la plate-forme exclusive de la société de gestion, Deeligenz, avec des questions relatives au portefeuille, à la performance et à la durabilité. Au cours des entretiens, le Gestionnaire d'investissement externe précise s'il y a eu des changements au sein de l'équipe et des processus. Les analystes et le Gestionnaire d'investissement externe discutent également de leurs récents engagements et des étapes clés de la période. En outre, les analystes RRG surveillent tous les événements importants susceptibles d'affecter le Gestionnaire d'investissement externe, par exemple en ce qui concerne ses investissements, ses analystes financiers et ESG, ses processus d'investissement, sa capacité d'engagement. Chaque changement peut avoir une incidence sur la notation de la stratégie sur la base des 5-P, ce qui peut entraîner une modification des notations de la stratégie, y compris le score de durabilité.

De plus, l'équipe ESG d'AAIS peut soutenir l'équipe d'analystes d'AAIS dans l'examen du processus et des méthodologies mis en œuvre par le Gestionnaire d'investissement externe lorsqu'il s'agit de prendre en compte les questions ESG.

L'équipe ESG fournira des commentaires qualitatifs pendant la phase de sélection sous forme de second avis et plus globalement, l'opinion de l'équipe ESG est recherchée dans le cas où un événement important est susceptible d'avoir un impact (positif ou négatif) sur le Gestionnaire d'investissement externe et le score de durabilité interne de la solution d'investissement. L'équipe ESG est chargée de vérifier que les investissements sous-jacents du portefeuille modèle du Gestionnaire d'investissement externe sont conformes aux critères de durabilité et/ou de responsabilité convenus avant la création et l'intégration du portefeuille. Tout au long du cycle de vie du portefeuille, l'équipe ESG peut permettre des dérogations sur les participations du portefeuille d'un point de vue ESG. La dérogation est basée sur une analyse interne, afin d'assurer la cohérence des données ESG et l'alignement de la stratégie avec les objectifs durables et/ou les caractéristiques E/S définis et vérifiera le meilleur intérêt du client final.

L'équipe ESG est chargée d'examiner périodiquement les listes d'exclusion, elle évaluera la pertinence des dernières informations ESG concernant les sociétés soumises à des restrictions et mettra à jour les listes en conséquence, ce qui permettra d'ajuster le portefeuille.



Politiques d'engagement

La Société de gestion est spécialisée dans le conseil par délégation. Dans le cadre de son modèle économique, le Gestionnaire d'investissement externe sélectionné assume la responsabilité de l'engagement auprès des sociétés. Afin de garantir l'homogénéité du vote pour tous ses fonds, la Société de gestion assume la responsabilité du vote et votera pour le Compartiment. Néanmoins, le Gestionnaire d'investissement externe peut jouer un rôle de conseil et guider la Société de gestion sur une question spécifique sur laquelle elle s'est engagée. La Société de gestion reste maîtresse de sa décision en dernier ressort. Les politiques d'engagement et de vote de la Société de gestion sont disponibles sur son site Internet.

L'engagement est entièrement intégré dans le processus d'investissement du Gestionnaire d'investissement externe et utilisé à la fois pour atténuer les risques et améliorer la valeur et les opportunités d'investissement.

Les engagements sont menés par l'équipe d'investissement du Gestionnaire d'investissement externe, dans le cadre de réunions régulières avec les équipes de direction de la société, ou par le biais de conférences téléphoniques, de réunions, d'échanges d'e-mails supplémentaires ou dans le cadre de communications conjointes avec la communauté d'investissement. Le Gestionnaire d'investissement externe collabore régulièrement avec d'autres investisseurs et partenaires sur des engagements.

Les réunions du Comité d'investissement du Gestionnaire d'investissement externe ont un point à l'ordre du jour permanent, « ESG et engagement », afin d'informer et de discuter en permanence des problèmes d'engagement au sein des équipes d'investissement. Une base de données contenant les problèmes d'engagement, les actions, les délais, les résultats et l'état actuel est mise à jour.

Dans les cas où les engagements ne progressent pas comme prévu, le gestionnaire externe utilisera ses processus de remontée, qui incluent des réunions avec d'autres contacts dans les sociétés bénéficiaires des investissements, y compris les administrateurs, pour rechercher un engagement avec d'autres actionnaires et déposer ou co-déposer des résolutions d'actionnaires.

Bien que le Gestionnaire d'investissement externe évalue ses priorités d'engagement chaque année, elles visent souvent le long terme et ne changent pas nécessairement chaque année.



Indice de référence désigné

Aucun indice spécifique lié aux ESG n'a été désigné pour ce Compartiment.